



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 octobre 2023, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2023-10-147 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 14 septembre 2023
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Réalisation complète de l'objet des règlements (Annulation de plusieurs soldes résiduels dans une même résolution)
 - 5.3 Demande de don Cercle des fermières
 - 5.4 Demande de don Brigade des pompiers de Longue-Rive
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
 - 9.1 Aide financière système de pompage eaux usées
 - 9.2 Autorisation paiement facture Scellements J.F. inc. #2372
- 10.0 Loisirs - Tourisme
- 11.0 Santé et bien-être
 - 11.1 Journée sensibilisation au cancer de la prostate
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1 _____
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

CORRESPONDANCE

A) Finances Québec (Tenant lieu de taxes foncières immeuble éducation **38 826.00\$**)

B Finances Québec (Versement de subvention PIQM # 555445 **15 116.63\$**)

C) Ministère des Transports (Accusé réception Intérêt demandés en lieu avec dossiers route de contournement)

D) Réseau Biblio de la Côte-Nord (Rapport annuel 2022-2023)

E) CISSS de la Côte-Nord (Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec)

2023-10-148 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2023-10-149 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de septembre 2023 totalisant 242 832.59.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 44 688.18\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 242 832.59\$ pour le mois de septembre 2023, et les comptes fournisseurs totalisant 44 688.18\$.

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2023-10-150 RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS
(ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES DANS UNE
MÊME RÉOLUTION)**

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive a entièrement réalisé l'objet

des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL EST, PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Longue-Rive modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Longue-Rive informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Longue-Rive demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2023-10-151 DEMANDE DE DON CERCLE DES FERMIÈRES

ATTENDU QUE le cercle des fermières de Longue-Rive ont présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide au patrimoine à la MRC de la Haute-Côte-Nord «Rencontres intergénérationnelles pour partage de patrimoine » ;

ATTENDU QUE la mise de fond pour réaliser cette activité est de 10% ;

ATTENDU QUE le cercle des fermières de Longue-Rive demande à la Municipalité de participer à la mise de fond afin de réaliser cette activité intergénérationnelle ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal désire participer à la mise de fonds au montant de 100\$.

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à faire le paiement au montant de 100\$ pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-10-152 DEMANDE DE DON BRIGADE DES POMPIERS DE LONGUE-RIVE

ATTENDU QUE la brigade de pompiers de Longue-Rive présente une demande de don afin de d'offrir aux pompières et pompiers un souper rassemblant l'équipe afin de souligner le bon travail réalisé pour le bien-être de la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal désire remercier ses pompiers pour l'excellent travail qu'il donne à notre municipalité depuis des années et nous les en remercions grandement.

QUE le conseil accorde un montant de 200\$ pour leur souper de rassemblement.

QUE la directrice générale par intérim est autorisée à faire le paiement au montant de 200\$ pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-10-153 AIDE FINANCIÈRE SYSTÈME DE POMPAGE EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la résolution no.19-09-3563 concernant l'accord du Conseil pour l'octroi d'une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000\$ par propriété qui devra installer un système de pompage des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du propriétaire de la résidence au 332 rue Principale pour l'installation d'un poste de pompage ;

CONSIDÉRANT que la procédure à été respectée ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil accorde une aide financière de 1827.22\$ au propriétaire de l'immeuble situé au 332 rue Principale.

QUE les dépenses reliées à ce mandat seront défrayés à même le projet de la rue Principale.

QUE Monsieur le Maire et/ou la directrice générale par intérim soient autorisés à signer les documents de cette aide financière.

QUE la directrice générale par intérim soit autorisé à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

2023-10-154 AUTORISATION PAIEMENT FACTURE SCELLEMENTS J.F. INC. # 2372

CONSIDÉRANT la facture 2372 de Scellements au montant de 5 748.75 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de cette facture par le coordonnateur des projets spéciaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no. 2372 de Scellements J.F. inc. pour un montant total de 5 748.75 \$.

2023-10-155 JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE

ATTENDU qu'annuellement en moyenne 6400 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie ;

ATTENDU qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate ;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la

sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec ;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de la Municipalité de Longue-Rive au dépistage du cancer de la prostate ;

ATTENDU que la campagne de financement «Noeudvembre» de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive déclare le 19 novembre comme la «Journée Longue-Rive de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre»

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 31, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 48.

2023-10-156 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h49.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

France Brassard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim